



## AUDIENCE AUPRES DU SOUS-PREFET DU 27-12-24

*Permettez-moi de vous présenter la situation du peuple palestinien, telle qu'elle se présente aujourd'hui, en toute clarté. À Gaza, depuis 401 jours, nous observons les bombardements, les tirs et les tirs d'artillerie incessants d'Israël qui n'épargnent rien ni personne. La guerre a montré son visage le plus impitoyable. Des bombardements aveugles à grande échelle, l'utilisation de systèmes de ciblage sélectionnés par intelligence artificielle, la surveillance constante par des drones au-dessus de nos têtes, des tireurs d'élite qui tirent systématiquement sur les gens qui font leurs courses sur les marchés, qui vont chercher de l'eau, qui cherchent une aide médicale ou même qui dorment dans des tentes, des soldats retranchés dans des chars qui attaquent des civils non armés. Brûlés vifs, laissés à l'agonie sous les décombres, des générations entières de familles s'entassent dans des maisons qui sont bombardées et rasées en un instant ; des hôpitaux et des camps de réfugiés transformés en cimetières, remplis de journalistes, d'étudiants, de médecins, d'infirmières [et] de personnes handicapées qui habitaient autrefois ces terres aujourd'hui décimées.*

C'est par ces mots que Francesca Albanese, rapporteure spéciale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, débute sa conférence intitulée « Impérialisme, colonialisme et droits de l'homme : Le test décisif de la Palestine. »

# Présentation du groupe

## Contexte et création du groupe

Depuis l'attaque terroriste du 7 octobre 2023 perpétrée par le Hamas, l'armée israélienne soumet la bande de Gaza à des bombardements d'une violence inouïe et à un blocus total qui prive la population d'eau, de nourriture, de médicaments. En Cisjordanie occupée, la population palestinienne est soumise à la violence redoublée de l'armée et des colons, ainsi qu'à un bouclage du territoire.

C'est dans ce contexte que débute, dès le 15 novembre 2023, la mobilisation locale sur Saint Gaudens en appelant :

Au cessez le feu immédiat et permanent,

A la libération des otages israéliens et des prisonniers politiques Palestiniens

A l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés,

A la levée immédiate du blocus de Gaza

A la protection du peuple palestinien à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

L'organisation de rassemblements de soutien à Gaza et à toute la Palestine devant la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens est un maillon de la chaîne de solidarité en France et doit interpeler l'Etat Français pour exiger un cessez-le-feu immédiat.

Le collectif « Comminges-Palestine-Solidarité » est créé le 17 janvier 2024.

## Organisations locales soutenant le collectif.

**Politiques**, Ecologistes, LFI, NPA, PCF, REV, UCL, ANC

**Syndicales**, CGT, FSU, Solidaires

**Associatives**, ATTAC, Mouvement de la Paix, Soulèvement de la Terre, SDT, Amnesty International, LDH, UJFP

## Nos actions

L'organisation de vigies hebdomadaires, de soirées débat autour d'un film, de tractages auprès de la population locale, de campagnes d'affichage (dans le cadre de l'opération « Gaza, des visages, pas que des nombres »), l'intervention dans la presse et les radios locale, la participation active à la campagne « Boycott-Désinvestissement-Sanctions », l'interpellation de nos élus par courrier et le partage d'information en provenance de Gaza sont autant d'actions pour informer et favoriser les échanges entre citoyens et les inciter à nous rejoindre

## NE LAISSONS PAS FAIRE ! AGISSONS

***« Et de voir le silence du monde, le silence des États-Unis, protecteurs d'Israël, le silence des États arabes, le silence des États européens qui se prétendent défenseurs de la culture, de l'humanité, des droits de l'homme. Je pense que nous vivons une tragédie horrible parce que nous sommes impuissants devant cette chose qui se déchaîne. » Edgar Morin***

# La position du collectif sur le conflit en cours

## Sur les évènements de Gaza

Le 7 octobre 2023, le Hamas et d'autres groupes armés se sont rendus coupables de massacres et de prise d'otages. Ils ont tué 1 200 personnes, dont plus de 800 civils, enlevé 223 personnes civiles et fait prisonniers 27 militaires.

En réponse à ces actes, Israël, force occupante qui contrôle les frontières, l'espace aérien et l'espace maritime a mené des actions militaires contre une population occupée, qui ne peuvent pas être justifiées comme de la légitime défense, car l'État d'Israël a des devoirs de protection de la population civile sous son contrôle en vertu du Droit Humanitaire International. Les actions qui détruisent la population civile comme l'utilisation du blocus prolongé qui conduit inexorablement à la famine des populations civiles et des bombardements indiscriminés violent les principes fondamentaux du Droit Humanitaire International.

Le 5 décembre dernier, Amnesty International a conclu, après une enquête, qu'« Israël a commis et continue de commettre un génocide contre les Palestiniens dans la bande de Gaza occupée ». Quelques jours plus tard, le Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits humains (ECCHR) a déclaré, après des recherches et analyses, qu'« il existe un argument juridiquement solide selon lequel Israël commet un génocide contre les Palestiniens à Gaza ».

Quelques jours après, Human Right Watch (HRW) a affirmé que « les autorités israéliennes sont responsables du crime contre l'humanité d'extermination et d'actes de génocide », tandis que Médecins Sans Frontières a rapporté que ses équipes médicales « dans le nord de Gaza constatent des signes clairs de nettoyage ethnique ». Plus tôt en novembre, Human Right Watch avait également conclu que les actions d'Israël à Gaza constituaient des « crimes de guerre » et des « crimes contre l'humanité », et semblaient « également correspondre à la définition de nettoyage ethnique ».

En novembre suite à la délivrance de mandats d'arrêt à l'encontre de Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant par la Cour Pénale Internationale (CPI), pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés, qualifient l'assaut sur Gaza comme une violation du droit international. Ils se joignent à la Cour Internationale de Justice et aux Nations unies pour condamner la guerre menée par Israël. Ce pays, ainsi que son chef d'État, sont désormais, selon les cours et organisations de défense des droits humains, qui constituent les autorités légales et morales mondiales, des hors-la-loi.

Cependant, ces jugements, ce langage fort et ces mesures suggérées résonnent dans le vide. Il n'y a aucune exécution aux préconisations pour éviter un génocide qui aujourd'hui est « passé de plausible à certain ». Les États-Unis continuent de défendre Israël face à un consensus quasi mondial et de livrer des armes de destructions massives. Le Royaume-Uni a suspendu une petite partie de ses exportations d'armes, mais insiste sur le fait qu'il reste un « allié indéfectible » d'Israël, tout en prétendant respecter ses obligations juridiques. D'autres partisans, recourent à un langage de failles juridiques et d'ambiguïtés sans aucun fondement. La France a présenté une lecture juridique impressionnante, affirmant que Netanyahu jouissait en fait d'une immunité car Israël n'était pas signataire de la CPI (une interprétation qui étendrait également l'immunité à Vladimir Poutine et Omar al-Bachir).

Malgré les preuves accablantes devant nous, rien ne change. La guerre continue. Ce qui semblait être des avancées, comme la première audience de la Cour internationale de justice (CIJ), ressemble désormais à des exercices d'observation. Il est profondément désolant, de commencer à penser que les auteurs, quels que soit la gravité des crimes qu'ils commettent, ne seront pas arrêtés ou traduits en justice.

Mais l'échec n'est pas dans les descriptions de ce qui se passe à Gaza. L'échec, comme l'écrit Lina Mounzer, réside « dans la structure pourrie du monde dans lequel ce langage est censé fonctionner ». Le danger maintenant est que les Palestiniens meurent deux fois : une fois dans la réalité physique et une seconde fois dans une réalité morale. En refusant même d'accepter les qualifications de génocide et de nettoyage ethnique et par leur inaction, les alliés d'Israël forcent une vision du monde dans lequel les droits ne sont pas accordés par l'humanité, mais par ceux qui décident qui est digne d'être humain.

C'est pourquoi l'indignation doit continuer, même si elle se réduit à la prise de notes et à la rédaction de rapports qui documentent le fait qu'un génocide est en train d'être commis sous nos yeux. Quelle que soit la fin de la guerre, ces récits empêcheront, ou du moins compromettront, les tentatives de réécriture de l'histoire et de négation des atrocités.

Le rôle de notre collectif est de combattre l'invisibilisation de ce conflit et de voir un peuple entier sombrer dans l'oubli et l'indifférence générale. Nous restons présents pour qualifier de génocide les événements qui se passent à Gaza, désigner les coupables, prononcer les noms des morts, les pleurer, organiser des veillées et protéger farouchement leurs droits à des réparations. Le moment venu, les Palestiniens auront une énorme dette de réparations à percevoir. Un registre de ce à quoi ils ont été soumis doit être conservé.

**« Si je dois mourir, que cela apporte de l'espoir, que cela devienne une histoire. »** écrivait le poète palestinien Refaat Alareer, tué au début de la guerre sur Gaza. Cet espoir réside également dans le refus de laisser la mort passer simplement comme un fait.

### **Sur la situation en Cisjordanie (condamnation de la colonisation et de l'apartheid)**

Depuis le début de la guerre à Gaza déclenchée par Israël en octobre dernier, les agressions se sont intensifiées en Cisjordanie, où environ 490 000 colons israéliens vivent illégalement au milieu de trois millions de Palestiniens.

Mandatée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, Francesca Albanese, estime que « *l'impunité accordée de longue date à Israël permet la dépalestinisation* » des territoires occupés, « *laissant les Palestiniens à la merci des forces qui cherchent à les éliminer en tant que groupe national* ».

**« La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre immédiatement fin au risque de génocide contre le peuple palestinien et, en fin de compte, mettre un terme à la colonisation du territoire palestinien par Israël »**

En juillet, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rappelé que l'occupation des territoires palestiniens était « illégale » depuis 1967 et qu'elle devait cesser « le plus rapidement possible ». L'ONU a chiffré récemment à plus de 637 le nombre de Palestiniens tués par l'armée israélienne ou des colons israéliens depuis le 7 octobre 2023.

# Le bilan humain le nombre de morts à Gaza et en Cisjordanie

Les preuves s'accumulent pour montrer que Gaza subit non seulement une attaque violant les lois et les droits humains, mais une attaque historique. Selon Airwars, une organisation qui surveille les victimes civiles : « Selon presque tous les critères, les dommages causés aux civils par le premier mois de la campagne israélienne à Gaza sont incomparables à ceux de toute campagne aérienne du XXI<sup>e</sup> siècle. » Ce constat, tiré de plusieurs mois d'efforts de recherche, est complété par les aveux et témoignages de membres des forces militaires israéliennes. Le journal israélien *\*Haaretz\** a publié des récits de soldats de Tsahal ayant servi à Gaza, déclarant que les civils, y compris les enfants, sont traités comme des combattants.

Ces enquêtes révèlent les preuves de la douleur infligée à une population civile, elles détaillent les meurtres, les effets de la famine, les mutilations, les tortures et les traumatismes psychologiques impossibles à concevoir et la douleur sauvage des endeuillés. C'est un spectacle de massacre. Tout cela se déroule au grand jour, retransmis en direct et publié par des citoyens et journalistes palestiniens, observé par des étrangers et décrit par des Israéliens eux-mêmes.

A ce jour, les bombardements, les massacres, les atteintes au droit international continuent. Le nombre de morts à Gaza et en Cisjordanie augmente de jour en jour.

Selon l'UNICEF

45 059 personnes  
ont été tuées, dont  
plus de 14 100  
enfants

107 041 personnes  
ont été blessées,  
dont plus de 23 420  
enfants

Plus de 10 000  
autres sont portées  
disparues et seraient  
probablement sous  
les décombres

Sur place, un enfant  
est tué ou blessé  
toutes les dix  
minutes

D'autres estimations dépassent les 100 000 victimes, en prenant en compte les morts ensevelis sous les décombres, prisonniers ou qui ont perdu le contact avec leurs proches.

En octobre 2024, un collectif de soignants américains estime à 118908 le nombre de vies perdues à Gaza depuis le 7 octobre du fait de la guerre et en juillet 2024, la revue médicale *The Lancet* estimait ce nombre à 186 000, soit environ 7.9% de sa population

**60%**

des victimes sont des  
femmes, des enfants et des  
personnes âgées

**307**

travailleurs humanitaires  
tués

**484**

familles ont perdu entre 5 à  
30 membres de leur famille

**Près de 98 000**

blessés recensés sur les douze mois suivant le 7 octobre 2023, dont plus de 22 000 l'ont été  
gravement et nécessitent des soins et une rééducation sur le long terme.

**1,9 millions**

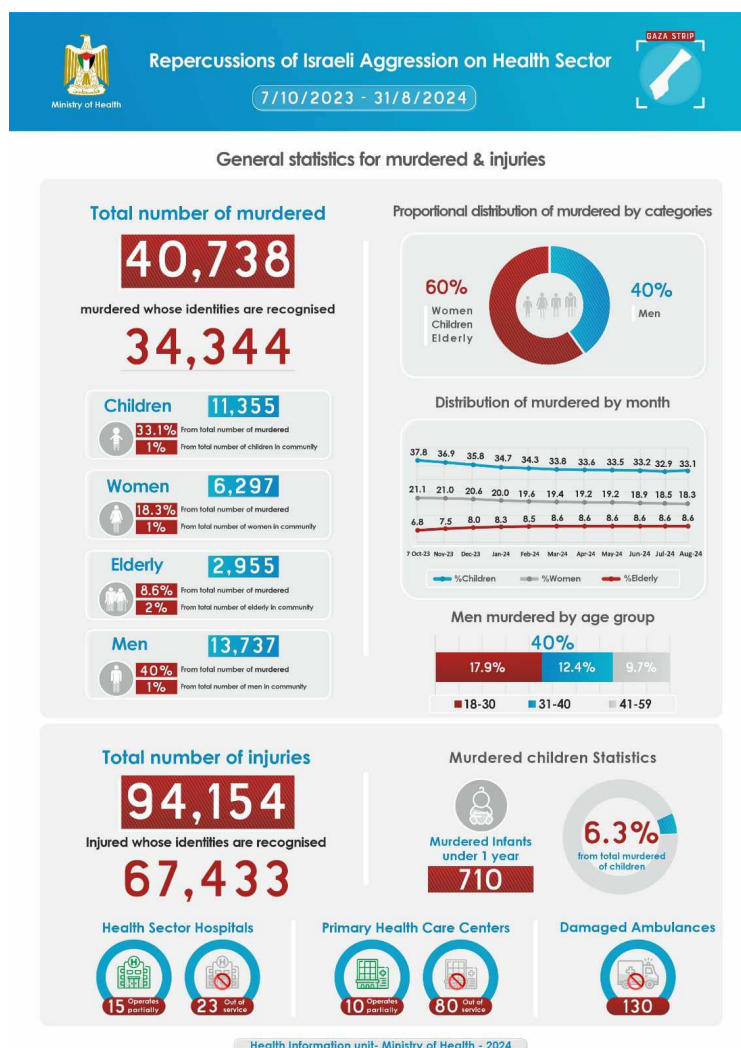
de Palestiniens déplacés, soit 90% de la population de Gaza (juillet 2024)

Cela fait maintenant près de 14 mois que les Palestiniens et Palestiniennes de Gaza subissent l'horreur d'une guerre atroce menée contre leur existence même et qui se déroule sous nos yeux. Et cela fait plus de 10 mois que la Cour Internationale du Justice a ordonné des mesures pour stopper un génocide qu'elle considérait déjà comme plausible.

Depuis octobre, les massacres et la famine organisée se sont encore intensifiés dans le nord de la Bande de Gaza. Le nombre des personnes tuées et blessées, des destructions, des déplacements forcés de population, donne le vertige. **L'anéantissement par l'armée israélienne de toutes les infrastructures vitales se poursuit sans relâche.** Les rares témoins, intervenant pour des organisations humanitaires, décrivent une situation apocalyptique, une horreur à un degré qu'ils et elles n'ont jamais vu.

**Les Palestiniens et Palestiniennes de Cisjordanie**, y compris ceux de Jérusalem-Est, subissent aussi sans arrêt les attaques de l'armée et des colons, les expropriations, les démolitions de maisons, les opérations de « nettoyage ethnique » par déplacement forcé des populations, les meurtres, les arrestations arbitraires.

Le cessez-le-feu qui est entré en vigueur au **Liban** ne peut faire oublier les bombardements israéliens d'une violence inouïe jusqu'au centre de Beyrouth, le déplacement d'un million de personnes, les destructions considérables et les milliers de morts. Le gouvernement israélien n'a pas abandonné l'option d'une guerre régionale, qui nous entraînerait vers l'abîme...



# Les destructions matérielles

On n'imagine pas spontanément qu'il existe un patrimoine rare à Gaza. L'image d'une prison à ciel ouvert s'accommode mal avec cette idée. Pourtant Gaza a été pendant des millénaires un carrefour culturel exceptionnel. Tout ceci est en train de disparaître !

En revanche, la véritable intention qui est de rendre Gaza invivable, bien qu'éluée par la plupart des politiques et des médias occidentaux, sera bientôt intégralement atteinte.

L'effacement de la Palestine, de sa culture et de son peuple revêt, pour nombre d'Israéliens, le caractère d'une mission. Le mythe de la non-existence de la Palestine fait partie de leur philosophie : coloniser « une terre sans peuple ». Pendant la Nakba de 1948, cette vocation s'est traduite par une campagne militaire de destruction systématique : l'existence même des communautés palestiniennes a été énergiquement effacée par la disparition pure et simple de centaines de village et l'exode forcé des populations.

Mais pour atteindre pleinement l'objectif, il fallait aussi détruire tout ce qui constitue l'identité d'un peuple. Il fallait faire disparaître sa culture : « Cibler le patrimoine culturel n'est pas un geste vide de sens. La culture constitue une expression visible de l'identité humaine. Priver un peuple de sa culture revient à le vider de la substance même qui constitue l'épine dorsale de son droit à l'autodétermination » peut-on lire dans le rapport « Apartheid Culturel : l'effacement du patrimoine palestinien par Israël » de l'association Al-Haq, qui défend les droits humains en Israël. Ce rapport montre que « les bombardements israéliens [à Gaza] se déroulent non seulement en violation des lois du conflit armé, mais visent également à effacer le patrimoine culturel palestinien. Ces attentats à la bombe sont une violation flagrante du Statut de Rome et constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ». Le rapport explique ensuite que « l'État hébreu a établi deux normes distinctes qui visent l'enracinement du récit sioniste sur les terres palestiniennes. D'une part, les sites qui servent ce récit sont confisqués et exploités. D'autre part, les sites qui entrent en conflit avec ce récit sont endommagés et détruits ».

L'analyse des images satellite révèle de nombreux grands cratères causés par les bombardements antérieurs de 2012, 2014 et 2018. Que restera-t-il des artefacts et des vestiges archéologiques de l'âge de pierre, de l'âge de bronze, des époques hellénistique, puis romaine, puis byzantine, des époques islamique, mamelouke et enfin ottomane ? Car Gaza est situé entre l'Égypte, l'Asie et le Croissant fertile. Son patrimoine en témoigne, avec ses sites archéologiques, ses édifices religieux, ses bâtiments historiques, ses quartiers urbains anciens. Il est aujourd'hui dans un état de total désastre.

Que les sites soient affiliés à l'islam ou au christianisme, tout est ciblé. L'ancien port de Gaza, qui remonte à 800 ans avant notre ère, a été détruit. La maison Al-Saqqa dans le quartier de Shuja'iya, à l'est de la ville de Gaza, construite en 1661 et considérée comme le premier forum économique de Palestine, a également été gravement endommagée. Des informations historiques irremplaçables sont perdues avec l'anéantissement des archives centrales de la ville de Gaza qui contenaient 150 ans de documentation. Le centre culturel Rashad al-Shawa a été anéanti, entraînant la perte de dizaines de milliers de livres. Les 12 bibliothèques universitaires n'ont bien sûr pas été épargnées.

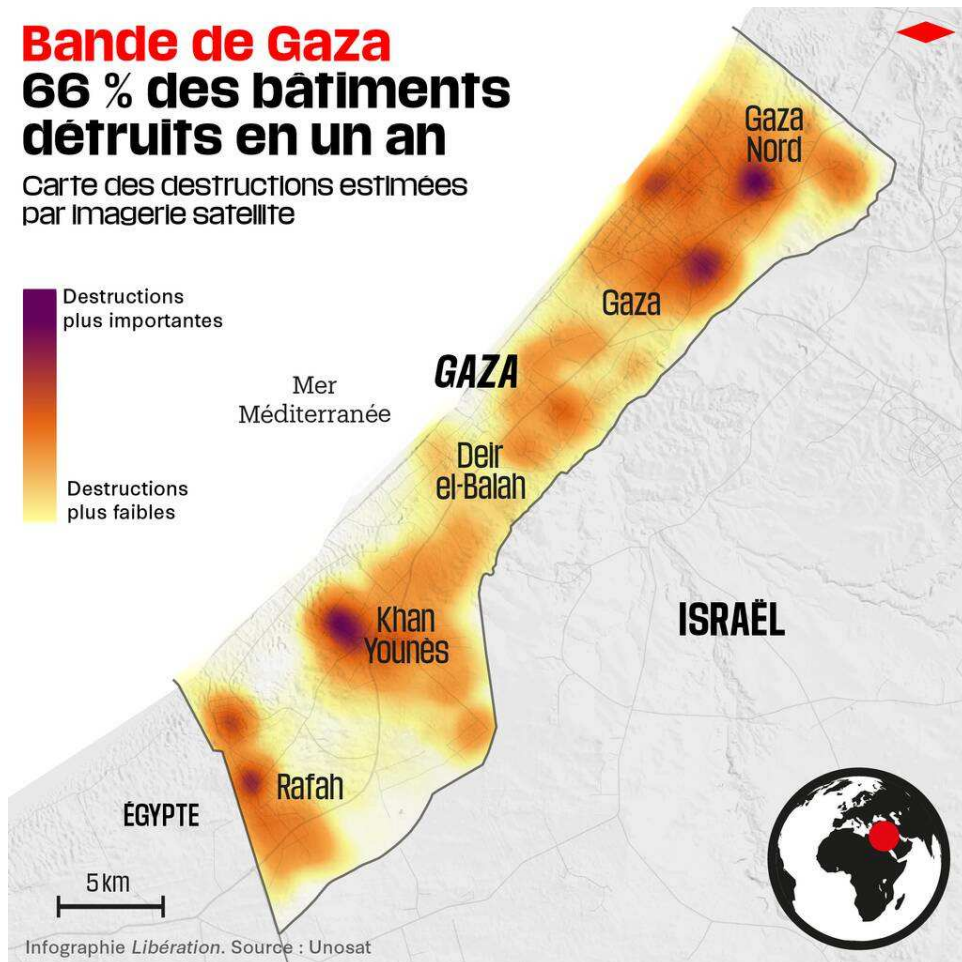
« L'ampleur des dommages causés aux sites culturels au cours des derniers mois est astronomique. Compte tenu de notre capacité limitée à savoir ce qui s'est passé, il est presque certain que le tableau complet est encore pire » écrivait Caitlin Procter, de l'Institut universitaire des hautes études de Genève, le 13 mars dernier. Mais ce qui est certain, c'est qu'au-delà des Palestiniens, c'est l'humanité tout entière qui a subi des pertes immenses.

Le 15 février dernier dans Haaretz, deux archéologues israéliens, Arad Alon et Greenberg Rafi exprimaient leur consternation face au « caractère systématique de la destruction des sites historiques palestiniens », tel qu'il avait été décrit dans la plainte déposée par l'Afrique du Sud contre Israël à La Haye. Ils soulignaient que ces sites étaient attaqués, non pour raisons militaires, mais pour le symbole qu'ils représentent.

**L'héritage de l'État d'Israël se résumera-t-il à des ruines enfumées à l'intérieur et autour de lui ? »**

## **Bande de Gaza** **66 % des bâtiments** **détruits en un an**

Carte des destructions estimées  
par imagerie satellite



Des bâtiments comme des écoles, des universités, des hôpitaux, des mosquées, des cimetières ont été pris pour cibles par l'armée israélienne. L'armée israélienne a affirmé que certains de ces bâtiments abritaient des armes, des munitions et des conduits de tunnel, sans fournir de preuves.

La "légitime défense" et proportionnalité de la réponse militaire ne peuvent pas justifier des dommages disproportionnés ou indiscriminés aux civils. Même en situation de légitime défense, les États sont tenus par le droit international afin de minimiser les dommages causés aux civils et aux infrastructures civiles.

La définition du génocide, qui est à la base du Droit international, inclut la destruction du patrimoine culturel.

**Attaquer délibérément des civils ou des biens de caractère civil constitue un crime de guerre.**



# Nos exigences vis-à-vis de la France

Nous n'acceptons pas la complicité de fait de nos autorités avec l'État d'Israël et la politique qu'il mène. Nous n'acceptons pas l'impuissance organisée. Nous n'acceptons pas que les principes du droit international, du droit humanitaire s'écroulent sous nos yeux et que nos institutions internationales soient ainsi mises à mal. L'État d'Israël viole systématiquement toutes les résolutions de l'ONU, il n'est pas acceptable de le laisser faire. Nous avons toujours dénoncé sans ambiguïté l'ensemble des crimes de guerre commis depuis le 7 octobre.

Les mandats d'arrêt émis par la Cour Pénale Internationale, notamment contre le Premier ministre israélien, contre l'ancien ministre de la Défense et un dirigeant du Hamas (Mohammed Déif, présumé décédé) constituent un événement considérable et sont révélateurs de la gravité de ce qui se joue aujourd'hui. Les déclarations de la France, qui a invoqué une immunité pour tenter de protéger les dirigeants israéliens, sont d'une totale indignité.

L'Assemblée Générale des Nations-Unies a réclamé le 18 septembre la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien occupé dans un délai de douze mois et appelé à des sanctions contre Israël. Mais que fait la France pour aller dans ce sens, alors qu'elle a voté pour cette résolution ?

La France doit mettre en œuvre toutes ses capacités et toutes ses forces pour prendre activement part dans l'arrêt de ce conflit et faire entendre une voix ferme et non équivoque sur les points suivants :

Cessez le feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza.

Le retrait immédiat de l'armée israélienne du Liban, et la pérennisation du cessez-le-feu.

La fin de l'occupation, de la colonisation et de la politique d'apartheid conformément à la résolution de l'ONU du 18 septembre 2024.

Libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas depuis plus d'un an, des plus de 10.000 prisonniers politiques Palestiniens détenus au mépris du droit international, depuis des dizaines d'années pour beaucoup d'entre eux, et des milliers de Palestiniens de Gaza transférés dans des centres de détention et de torture.

Accès aux services de base et à l'aide humanitaire indispensables à la survie de la population civile de Gaza avec condamnation expresse de toute tentative d'affamer les Palestiniens. L'entrée rapide, en toute sécurité et sans entrave d'une aide humanitaire partout dans la bande de Gaza, y compris vers les civils qui sont assiégés dans Gaza-nord où une aide humanitaire d'urgence doit immédiatement être apporté.

Arrêt des livraisons d'armes par les pays occidentaux dont principalement les Etats Unis et l'Allemagne.

La France doit œuvrer, au sein de la Communauté Européenne, à la suspension des accords économiques avec Israël-UE.

La France doit se conformer pleinement au droit international humanitaire, en particulier pour ce qui est de la protection des civils, tout particulièrement des femmes et des enfants, des journalistes ainsi que des biens de caractère civil.

Une paix juste et durable ne sera possible que dans le cadre de la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Elle implique le démantèlement des colonies, la fin de l'occupation israélienne et de l'apartheid, l'égalité des droits entre Palestiniens et Israéliens, ainsi que le respect de l'ensemble des résolutions de l'ONU, y compris la résolution 194 qui prévoit le droit de retour des réfugiés.

La France se doit de respecter à la lettre les décisions de la Cour Pénale Internationale sans émettre de quelconques réserves quant à l'application des mandats d'arrêt internationaux délivrés à l'encontre de deux ministres israéliens et d'un chef du Hamas.

La France doit apporter son soutien matériel et politique aux organisations humanitaires telles que l'UNRWA, honteusement attaqué par les autorités israéliennes.

Le respect de la liberté d'expression, de manifestation, de réunion sur tout notre territoire La lutte contre le racisme sous toutes ses formes dont l'antisémitisme, le refus de toute instrumentalisation de cette lutte et de tout amalgame.

**L'acte symbolique et primordial de la France doit être la reconnaissance immédiate de L'Etat de Palestine**

# Conclusions

Nous ne pouvons pas oublier dans nos actions le soutien au militant communiste et propalestinien Georges Ibrahim Abdallah, plus vieux prisonnier politique d'Europe, et libérable depuis de nombreuses années.

**Son maintien en détention est l'expression d'un acharnement politique des autorités françaises.**

**Son destin lui a été dérobé par la justice.**

Quarante années passées derrière les barreaux, onze demandes de remise en liberté refusées, puis l'espoir d'une libération inespérée, le vendredi 15 novembre dernier :

Alors que sa sortie de prison avait été autorisée par le tribunal d'application des peines antiterroriste (à condition qu'il retourne au Liban), le parquet antiterroriste a fait appel. Cette demande a été examinée par la justice lors d'une audience non-publique, jeudi 19 décembre. La cour d'appel annonce qu'elle ne se prononcera sur la demande de libération conditionnelle du militant libanais, que le 20 février 2025.

Georges Ibrahim Abdallah, lui-même, le confiait dans les colonnes de l'Humanité, jeudi 14 novembre : « Je suis évidemment et surtout victime d'une décision politique ; si je suis libéré, à leurs yeux, cela représenterait une victoire des opposants à Israël. »

**C'est bel et bien le combat pour la Palestine qui lui vaut de croupir derrière les barreaux.**

**Encore et toujours.**

L'acharnement des États-Unis, partie civile au procès de Georges Ibrahim Abdallah en 1987, ont écrit à la cour d'appel de Paris pour s'« opposer vigoureusement » à la demande de libération conditionnelle du militant libanais propalestinien en déclarant « Les représentants diplomatiques » américains ont « été protégés des attaques de M. Abdallah tant qu'il est resté détenu » mais seraient « exposés à un danger accru » s'il était « libre de reprendre ses anciens desseins violents sans surveillance effective par les juridictions françaises ». Son retour au Liban, alors qu'il « n'a jamais désavoué » son positionnement de « combattant » et au vu du conflit récent entre le Hezbollah et Israël, « constituerait une force déstabilisatrice dans une région déjà instable et entraînerait un risque grave de trouble à l'ordre public », poursuit-il pour justifier son opposition.

**La défense et les soutiens de Georges Abdallah voient depuis des années la main du gouvernement américain derrière son maintien en détention.**

Son avocat Jean-Louis Chalanset a qualifié auprès de l'AFP de « scandaleux » ce courrier aux airs « d'instruction » donnée par les États-Unis, dénonçant une « tentative de manipulation des juges français ». « Les États-Unis savent pertinemment que Georges Abdallah et son mouvement, qui n'existe plus depuis 40 ans, ne représente aucun danger pour les États-Unis ».

**La France doit affirmer fermement son intégrité et son indépendance juridique vis-à-vis d'un état qui ne cherche qu'à satisfaire ses ambitions hégémoniques et libérer immédiatement Georges Ibrahim Abdallah.**